



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures quarante-cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Étaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE,
Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Mathilde
LERONDEL, Catherine LOUISET, Catherine PHILIPPE, John POIRREE, Paquita ROBITAILLE, Renaud
SAINT, Alain VEYRONNET.

Absents excusés :

Béatrice LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN
Isabelle PESQUET ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du dernier PV du conseil municipal du 13 décembre 2022](#)

M. le Maire indique que tout le monde a reçu le projet de Procès-verbal.

Aucun commentaire n'a été reçu

Pas de remarque de la part du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de passer au vote

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

[Information au conseil](#)

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la prise d'un arrêté portant virement de crédits au budget 2022 : la somme de 4 000 € a été prélevée du compte 022 « Dépenses imprévues » et portée au chapitre 011 « Charges à caractère général » au compte 6226 « Honoraires ».

Gilles LE BOUSSE demande s'il s'agit d'honoraires d'architecte. Aurélie LEFEBVRE précise qu'il s'agit d'honoraires liés à des expertises diverses imprévues.

Cette information n'appelle pas de vote et Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Projets d'investissement 2023 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire et Sylvain GODU, Adjoint au Maire en charge des travaux, présentent au Conseil Municipal les investissements 2023 proposés par la commission travaux et pour lesquels des subventions peuvent être sollicitées.

Monsieur le Maire indique que les projets sont nombreux et que le Conseil les a déjà évoqués à plusieurs reprises.

Ces dossiers ont fait l'objet de quelques rendez vous avec des entreprises qui nous ont fait des propositions qui resteront à travailler ensemble pour faire un choix définitif.

L'idée était de lister les dossiers sans perdre de vue que d'autres sujets seront certainement à prévoir, comme la salle des fêtes, la libération à venir de la caserne actuelle et peut être quelques travaux pour le cabinet médical.

Ensuite, comme nous sommes limités par le nombre de dossiers à présenter, il fallait mettre des priorités qui ont été abordées en commission travaux.

Monsieur le Maire souhaite souligner que les propositions qui ont été retenues par la commission ont été aussi motivées par ce que l'on pourrait appeler « des choix par opportunité ». Notamment l'Agence Nationale du Sport (ANS) fait une campagne en rapport avec les JO 2024. Ceci signifie que par effet d'opportunité, les subventions que l'on pourrait obtenir cette année n'existeront plus l'an prochain.

Sylvain GODU présente les projets proposés au conseil municipal.

Il rappelle aussi que des recettes restent à percevoir pour la maison médicale à hauteur de 455 000 €, des travaux PMR au cimetière restent à réaliser pour un montant de 30 000 €.

Le Département a d'ores et déjà subventionné la commune à hauteur de 214 000 € pour les travaux d'extension de la mairie.

Il reste une somme à valoir de 590 000 € sur le budget de fonctionnement.

Ce qui représente un total de 1 057 000 € pour les investissements 2023.

Sylvain GODU précise que les subventions de l'ANS représentent entre 50 et 80 % du montant des travaux. Par ailleurs, des demandes de Dotations aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pourraient compléter les subventions ANS.

Monsieur le Maire précise que pour obtenir des subventions de l'ANS, il est nécessaire que les aménagements soient connectés.

Ces aménagements seraient réalisés à proximité du cours de tennis.

C'est ainsi que des priorités ont été listées. Les projets présentés sont les suivants :

* Réseau de chaleur bois

Afin de s'inscrire dans une démarche environnementale et également de réduire la facture énergétique, la commune souhaite créer un réseau de chaleur bois pour l'ensemble des bâtiments communaux situés en centre bourg (mairie, garderie, école, restaurant scolaire).

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite gérer durablement ses ressources boisées et favoriser le circuit court.

Une étude d'opportunité a été réalisée par le service énergie de la Métropole Rouen Normandie. Cette installation permettrait le retrait de 3 chaudières à fioul et une à gaz actuelles (une première pour la mairie, le logement et la garderie, une seconde pour la maternelle, une troisième pour l'élémentaire et une quatrième pour la cantine).

Fabien GRAS indique que la SPL ALTERN est chargée de réaliser une étude d'opportunités.

Le retour est positif.

L'étude d'opportunité oriente vers une chaudière à bois déchiqueté complétée par une chaudière gaz propane.

Sylvain GODU et Fabien GRAS se sont rendus à Jumièges.

Fabien Gras et Thierry Chauvin au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande.

Les 2 sites ayant mis en place ce type de chaudière.
Les retours sont très positifs. La mise en œuvre est assez simple à effectuer.

Alain VEYRONNET indique que ce projet aurait pu être mis en œuvre il y a 15 ans. Il indique qu'à l'époque, il était le seul conseiller favorable à cette installation et il le regrette. Un bureau d'études avait fait une étude avant que l'école soit agrandie et la cour soit refaite.

Thierry CHAUVIN se souvient de ce dossier et se doutait que Monsieur VEYRONNET ne manquerait pas de nous en faire part.

Cependant, Monsieur le Maire indique que les conditions dans lesquelles ce projet aurait pu être réalisé il y a 15 ans ne sont pas les mêmes aujourd'hui et nous ne pouvons que nous en réjouir. Aujourd'hui, l'énergie est très chère, l'une des chaudières est en fin de vie et des subventions sont possibles.

Alain VEYRONNET indique que l'avantage est de pouvoir utiliser du bois local.

Thierry CHAUVIN indique que le bois devrait être en quantité suffisante sur la commune et qu'un conseil a indiqué que du bois à la déchetterie pourrait être récupéré.

Alain VEYRONNET souligne que cela permettrait un meilleur entretien de la commune.

Sylvain GODU indique que la mise en place d'une telle chaudière permettrait de réaliser des économies de charges en matière d'énergie. Les chaudières actuelles au fioul consomment environ 25 000 litres par an (26 000 € en 2021, 38 800 € en 2022).

Fabien GRAS indique qu'une subvention « Energie verte » pourrait être sollicitée.

Thierry CHAUVIN informe le conseil qu'une dépense imprévue a été réalisée pour réparer l'une des chaudières à hauteur de 1 500 €.

Gilles LE BOUSSE demande si la commune a une estimation de la répartition coût de la chaudière/installation.

Thierry CHAUVIN indique qu'il s'agit, pour l'heure, d'une estimation et que les détails viendront par la suite.

Ces éléments nous permettent de déposer les demandes de subventions.

Il indique que les Dotations aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) doivent être déposées avant le 25 février de chaque année.

Concernant l'ANS, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer pour le 31 mai.

Thierry CHAUVIN remercie Aurélie LEFEBVRE pour le travail effectué pour ces dossiers de subventions.

Monsieur Le Maire précise pour répondre à une remarque d'Alain Veyronnet, que les tranchées nécessaires au réseau de chaleur n'impacteront pas les revêtements effectués dans les cours d'école, il y a quelques années.

Le montant estimatif des travaux du projet de création d'un chauffage central au bois pour la mairie, la garderie, l'école, le restaurant scolaire et les logements **s'élève à 215 000 €HT, soit 258 000 €TTC.**

* Aire de sport et de loisirs

Dans la continuité de l'aménagement du centre bourg (construction d'une maison médicale et d'une micro-crèche) et afin d'apporter un espace convivial complémentaire pour ses habitants

mais également pour les touristes et personnes de passage, la commune souhaite aménager une aire de sport et de loisirs à proximité du centre bourg.

Le projet comprend la création d'une zone Fitness connectée et d'un espace jeux pour enfants.

Coût de la création de la zone Fitness : 12 124,25 € HT

Coût de la création de l'espace jeux pour enfants : 43 493,20 € HT

Le coût total estimé pour le projet est de 55 617,45 €HT, soit 66 740,94 €TTC.

* Réalisation d'un terrain de tennis

La commune souhaite accroître l'offre en équipements sportifs extérieurs pour ses habitants et apporter aux élèves de l'école et aux enfants du centre de loisirs un lieu sécurisé pour la pratique sportive (absence de gymnase).

Le coût estimé pour le projet de réalisation d'un terrain de tennis est de 85 050 €HT, soit 102 060 €TTC.

* Création d'un espace multisports (City stade)

La commune souhaite accroître l'offre en équipements sportifs extérieurs pour ses habitants et apporter aux élèves de l'école et aux enfants du centre de loisirs un lieu sécurisé pour la pratique sportive (absence de gymnase).

Une option est présentée avec un toit permettant l'utilisation en tout temps.

Le coût estimé pour le projet de création d'un espace multisports est de 182 000 €HT, soit 218 400 €TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Alain VEYRONNET demande des précisions sur les DETR et DSIL.

Thierry CHAUVIN précise les acronymes et indique que ces dotations ne sont pas nouvelles.

La DETR porte sur des projets de – de 100 000 €, la DSIL porte sur des projets plus importants et sont portées toutes les deux, par la Préfecture.

Il existe également le fond vert.

Gilles LE BOUSSE s'interroge sur les délais de réalisation.

Sylvain GODU indique que cela pourrait être envisagé pour l'hiver 2024.

Alain VEYRONNET demande également le délai de réalisation des installations sportives.

Monsieur le Maire indique qu'il faut pour le moment être prudent et attendre les réponses des subventions.

Si nous obtenions 80 % sur tous les dossiers, nous réaliserions certainement l'ensemble. Si ce n'est pas le cas, il faudra faire des choix.

Alain VEYRONNET demande quels seront les dossiers inscrits au budget. Il lui semble que lorsque l'on fait une demande de subvention, cela doit être inscrit au budget.

Si tout n'est pas réalisé, il faudra reporter sur plusieurs budgets les mêmes dossiers.

Sylvain GODU est d'accord et indique que chaque année, cela fonctionne de cette façon.

Thierry CHAUVIN rappelle l'objet d'un budget.

Alain VEYRONNET préconise de faire des choix de projets plutôt que de tout inscrire au budget.

Fabien GRAS indique qu'il s'agirait d'un manque d'opportunité de l'équipe municipale de ne pas inscrire les projets sportifs alors que des subventions peuvent être obtenues cette année.

De même, pour le réseau de chaleur, pour lequel la Préfecture incite à faire des demandes de subventions.

Alain VEYRONNET souligne qu'il ne parle pas du réseau de chaleur qui fait partie d'un engagement climatique qui aurait dû être mis en œuvre il y a très longtemps. Il s'interroge sur les dossiers sportifs. Pourquoi inscrire l'ensemble des dossiers ?

Thierry CHAUVIN rappelle que pour obtenir des subventions, il est nécessaire d'inscrire les dossiers au budget.

Gilles LEBOUSSE indique qu'il y a une difficulté sur la chronologie de mise en œuvre. Il lui semble que l'on parle des subventions avant d'évoquer les projets.

Fabien GRAS rappelle que la commission travaux est constituée pour cela.

Gilles LE BOUSSE indique qu'il n'a pas reçu les documents. Et indique que la programmation des commissions travaux lors de vacances scolaires n'est pas opportun.

Sylvain GODU répond que les éléments lui ont été envoyés.

Renaud SAINT confirme que Gilles LE BOUSSE est dans la liste de diffusion des mails.

Il indique que demander à des élus de se positionner sur les seuls documents diffusés pour ce conseil est un manque d'information criant.

Il souhaiterait que les dossiers soient transmis bien en amont du conseil afin que les élus se positionnent de manière éclairée.

Thierry CHAUVIN précise qu'il a demandé à la Préfecture s'il était possible de décaler les dates de demandes de subventions. Le dépôt des dossiers DSIL et la DETR ne peuvent pas être déposés plus tard.

Gilles LE BOUSSE indique que les dossiers sont présentés dans un tel ordre que cela ne permet pas aux élus de décider en bonne et due forme.

Thierry CHAUVIN un peu excédé par l'insistance, l'invite à contacter le Préfet pour lui demander de changer les règles.

Gilles LE BOUSSE demande que la commission travaux ait lieu plus tôt afin que les élus puissent être suffisamment informés et que le conseil de décision des demandes de subventions ait lieu avant le 25 février, date à laquelle les dossiers de subventions doivent être déposés.

Thierry CHAUVIN s'agace car il considère que les réponses données ne sont pas entendues et souhaite que cette discussion cesse.

Gilles LE BOUSSE demande quelles seront les incidences sur les finances locales.

Thierry CHAUVIN indique que la commission finances répondra à cette question.

Gilles LE BOUSSE indique que le conseil doit se décider sans connaître l'impact financier sur les finances de la commune.

Thierry CHAUVIN demande à chacun de ne pas se laisser influencer par ce genre de communications mensongères ou plutôt trompeuses puisque les demandes de subventions effectuées n'engagent en rien la commune.

Gilles LE BOUSSE rappelle que l'an dernier cette problématique avait eu lieu au moment du dépôt du permis de construire pour l'extension de la mairie.

C'est à ce moment qu'avait été fixée une réunion de présentation du projet.

Thierry CHAUVIN l'accorde et rappelle que Gilles LE BOUSSE n'y était pas.

Catherine LOUISET propose, pour clore le débat, de voter pour ces demandes de subventions et que le conseil soit de nouveau sollicité avant de lancer les travaux.

Thierry CHAUVIN répond que le conseil est obligé de le faire.

Catherine LOUISET indique qu'il sera plus facile de faire le choix en connaissance des budgets.

Thierry CHAUVIN répète une phrase déjà dite : « Ces dossiers ont fait l'objet de quelques rendez-vous avec des entreprises qui resteront à travailler ensemble pour faire un choix définitif ».

Catherine LOUISET indique que l'objectif est de travailler pour la commune en toute connaissance.

Thierry CHAUVIN indique que des consultations seront faites auprès des entreprises, il s'agit aujourd'hui d'estimations.

Gilles LE BOUSSE l'accorde, mais ajoute que les décisions d'opportunités d'engager tels ou tels travaux ne sont véritablement jamais posées. Il s'interroge sur qui peut s'opposer à une demande de subvention.

Il regrette que les présentations des projets n'aient jamais lieu et ne permettent pas de se positionner.

Gilles LE BOUSSE souhaite que les dossiers pour lesquelles les demandes de subventions sont faites soient revus lors d'une réunion de présentation afin que les opportunités soient étudiées.

Thierry CHAUVIN relit une nouvelle fois cette phrase : Thierry CHAUVIN relit une phrase déjà dite : « Ces dossiers ont fait l'objet de quelques rendez-vous avec entreprises qui resteront à travailler ensemble pour faire un choix définitif ».

Catherine LOUISET a bien entendu qu'il s'agirait d'une construction en collaboration partagée. Elle indique qu'il faudrait élargir ce partage. Il est nécessaire que les réunions de présentation permettent à chacun d'apporter des éléments pertinents ou non, cela permet d'associer les élus à la réflexion et la co construction d'un projet dans la concertation.

Tout le monde parle en même temps... Monsieur le Maire souhaite bon courage à Lucie DORANGE quand elle rédigera le compte-rendu, en lui conseillant de noter des « bla bla bla ».

Gilles LE BOUSSE indique que cette attitude est indigne d'un maire et fort heureusement, la secrétaire de séance saura en faire état dans le compte-rendu.

Ce à quoi, Thierry Chauvin lui répond qu'il n'y avait rien d'insultant et précise que personne n'est visé en particulier.

Fabien GRAS indique qu'il y a différents projets qui sont plus ou moins motivants. Il a mené différents projets sur les économies d'énergie, il n'a jamais reçu aucune question de personne. Les projets politiquement moins intéressants semblent être moins motivants. Soyons visibles sur les projets visibles, soyons absents sur les projets moins visibles.

Lucie DORANGE entend ces remarques et regrette que ces questions soient posées lors des conseils. Elle demande pourquoi aucune question n'est posée par mail en amont du conseil lorsqu'il y a des interrogations. Ceci permettrait d'éviter d'en arriver à des situations comme celle de ce soir et d'apaiser la situation.

Gilles LE BOUSSE indique que ces remarques ont déjà été faites l'an dernier.

Catherine LOUISET propose que les dossiers présentés en conseil soient envoyés en amont du conseil.

Fabien GRAS indique que Gilles LE BOUSSE est membre de la commission travaux et que chacun est libre d'y participer. Il indique à l'opposition qu'il est possible qu'ils s'organisent pour avoir un membre présent si le représentant est absent.

Sylvain GODU propose d'envoyer le compte-rendu à tous les membres du conseil pour information.

Bertrand DEMEILLIERS demande de clôturer cette conversation qui ne mène à rien.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour passer aux votes et déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR / DSIL 2023 et Fonds vert, de la Métropole Rouen Normandie, Département de la Seine Maritime, de la Région Normandie et de l'Agence Nationale du Sport sur l'ensemble de ces dossiers.

Gilles LE BOUSSE s'indigne et souhaite que le vote soit fait point par point ou bien est contre l'ensemble des dossiers.

Monsieur le Maire approuve cette demande en indiquant à Gilles LE BOUSSE qu'il pensait simplement que chacun serait d'accord pour déposer toutes les demandes subventions.

Il reprend opération par opération :

* Réseau de chaleur bois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subventions auprès des organes compétents pour la mise en place d'un réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR / DSIL 2023 et du Fonds vert,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime et de la Région Normandie,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

* Aire de sport et de loisirs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, moins une abstention de Gilles LE BOUSSE, de déposer un dossier de demande de subventions auprès des organes compétents pour la création d'une aire de sports et de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Gilles LE BOUSSE)

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

* Réalisation d'un terrain de tennis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins une voix CONTRE de Gilles LE BOUSSE de déposer un dossier de demande de subventions auprès des organes compétents pour la réalisation d'un terrain de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre (Gilles LE BOUSSE) et 0 abstention :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

* Création d'un espace multisports (City stade)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subventions auprès des organes compétents pour la création d'un espace multisports (City stade).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

Dématérialisation – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a opté pour le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Ce changement impose la transmission dématérialisée de l'ensemble des documents budgétaires à la trésorerie mais également au service du contrôle de légalité de la Préfecture.

A ce titre, la commune doit conventionner avec la Préfecture ainsi qu'avec un tiers de télétransmission et également acquérir un certificat de signature électronique.

Monsieur le Maire précise que tous les actes soumis au contrôle de la légalité pourront désormais être transmis par voie dématérialisée ; gain de temps pour la mise en application des décisions prises par le Conseil Municipal.

Fabien GRAS indique que la commune a sollicité le Département qui offre une solution gratuite. Seul le certificat de signature électronique reste à la charge de la commune. Ce certificat permet de certifier les actes transmis à la Préfecture. Celui-ci représente un coût d'environ 100 € par an.

Projet de délibération :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune de SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation le Département de la Seine Maritime a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions.
La réponse étant négative, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion aux services du Département de la Seine Maritime pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la commune de Saint Martin de Boscherville et le prestataire de service de certificat électronique Certinomis.

Métropole – « Fonds d'Aide à l'Aménagement Energie »

La MRN a mis en place le FAA Energie qui permet de transférer 50% du FAA « investissement 2023 » dans le budget de fonctionnement pour une contribution face à la hausse des factures énergétiques.

En rappelant que la règle générale ne permet pas de basculer des fonds qui proviennent de l'investissement vers le fonctionnement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Métropole Rouen Normandie du « FAA Energie ». Ce Fonds d'aide a pour objectif de permettre aux petites communes de pouvoir bénéficier d'un soutien complémentaire en raison de la hausse importante des factures énergétiques (électricité, gaz, fuel) qui affecte considérablement la section de fonctionnement des budgets communaux, réduisant ainsi les capacités d'investissements.

Le « FAA Energie » permet aux communes qui le souhaitent de transférer au maximum 50 % du FAA investissement 2023 sur le budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la somme attribuée à Saint Martin de Boscherville au titre du FAA investissement 2023 est de 14 895, 84€ ; d'où une possibilité de transfert vers la section de fonctionnement de 7 447,92 €.

Les petites communes qui souhaitent bénéficier de ce Fonds de Concours Energie doivent en faire la demande expresse auprès du Président de la Métropole par courrier au plus tard le 10 mars 2023 en indiquant le pourcentage de leur enveloppe investissement qu'elles souhaitent transférer en fonctionnement.

Si au 1^{er} décembre 2023 la somme transférée n'était pas entièrement utilisée pour régler des factures énergétiques, le solde sera rapatrié sur le compte FAA investissement.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour bénéficier du « FAA Energie » et demander le transfert de 50 % de l'enveloppe du FAA investissement 2023 vers la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **souhaite** bénéficier de « FAA Energie » proposé par la Métropole Rouen Normandie ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter le transfert de 50 % de l'enveloppe du FAA investissement 2023 vers la section de fonctionnement;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **confirme** l'inscription des recettes au budget primitif 2023.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adoption du FAA Energie proposé par la Métropole Rouen Normandie

[Manifestation « Jardin en Eveil » 2023 : Prix de la commune](#)

Monsieur le Maire indique que la même délibération avait été prise l'an dernier à propos de la manifestation « Jardins en Eveil ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°17/22 du 4 avril 2022 approuvant la remise d'un « Prix de la commune » lors de la manifestation « Jardins en Eveil » 2022 organisée par la Département.

Le prix 2022 consistait en l'achat d'une œuvre en porcelaine d'une valeur de 200€ choisie à l'atelier / boutique de céramique « Le Pavillon des Terres » situé sur la commune.

Cette manifestation est reconduite en 2023, les 1^{er} et 2 avril.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la reconduction ou non de la remise d'un « Prix de la commune » dans le cadre de la manifestation « Jardins en Eveil » 2023 et sur la somme à allouer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la reconduction de la remise d'un « Prix de la commune » lors de la manifestation « Jardins en Eveil » 2023,
- **approuve** l'acquisition d'une œuvre en céramique d'une valeur de 200 € maximum au Pavillon des Terres,
- **confirme** l'inscription de la dépense au budget primitif 2023.

Monsieur Le Maire précise que Sylvie BOURGAIS représentera la commune lors du jury.

[SACEM](#)

Monsieur le Maire indique que les relations avec la SACEM sont compliquées à comprendre et que cette situation nous a valu de recevoir des factures que nous ne comprenions pas toujours. Ce qui a amené la commune à solliciter un rendez-vous auprès de la SACEM.

Globalement le rendez-vous s'est plutôt bien passé, si ce n'est que nous avons compris que les abonnements et les facturations étaient très souvent très compliquées à comprendre, les forfaits étant à prendre en complément.

Sylvie BOURGAIS souhaite donner quelques explications supplémentaires :

Le rendez-vous avec la SACEM avait pour but d'éclaircir la situation au vu des factures supplémentaires reçues et tenter de comprendre les forfaits que nous avons souscrits.

En effet, malgré les différentes souscriptions de l'an dernier, le comité des fêtes a reçu une facture pour l'animation des mardis de juin.

Le directeur et sa collaboratrice, après moult explications de notre part, nous ont confirmé qu'une souscription n'est pas comparable à un forfait téléphonique. Ils ont convenu que nous n'avions pas été renseignés correctement lors de nos appels, les collaborateurs ne comprenant pas eux-mêmes ce que regroupent ces forfaits.

Si nous souscrivons un forfait illimité, dans un certain cadre détaillé ci-dessous, et que nous ne faisons que 2 manifestations déclarées, la collaboratrice en charge de notre dossier basculera le forfait vers un forfait de 2 prestations donc moins onéreux. Par contre, si nous souscrivons un forfait pour 2 manifestations et que nous en faisons 3, la commune sera redevable d'un surcoût bien au-delà du coût d'un forfait.

Notre intérêt est de souscrire un forfait illimité pour éviter de nouvelles mauvaises surprises.

Les différents forfaits proposés sont les suivants (il faut ajouter 10+1+0.10 de tva)
TVA 10% + SS 1% (montant de la contribution à la sécurité sociale des auteurs) + 0.10% (montant de la contribution à la formation professionnelle des auteurs)

197.70 euros HT utilisable pour les fêtes nationales, locales et à caractère social

236.04 euros HT utilisable en dehors des fêtes nationales donc concerts, spectacles et évènements dansants

62.20 euros HT Musique à l'école.

TVA 54.93 euros

+ la SPRE (société civile pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce) qui a été cette année de 58.81 euros (c'est le minimum pour le forfait « musique à l'école ») et qui n'avait pas été envisagée par manque d'information de la SACEM.

En 2022, la commune a versé 58,81 € au titre de la SPRE

Soit un total de 608.69 €.

La SACEM a cependant été réinterrogé au sujet de la SPRE qui n'est pas défini dans le forfait de base.

Il a été précisé que le montant dépend de la déclaration faite chaque année et du nombre de manifestations organisées avec musique enregistrée (Exemple : pour une séance en fond sonore tel que le marché de Noël, foire à tout ou un bal avec DJ pour la fête nationale, le montant serait de 153.72 euros TTC en plus).

Concernant le spectacle des aînés, son montant étant de 4200 euros, nous avons appris qu'il ne devait pas dépasser 3000 euros pour entrer dans le forfait, nous avons un dépassement à régler de 395,19 euros TTC.

Nous vous proposons de souscrire aux 3 contrats, de tenir compte de la SPRE + la facture de dépassement de 395,19 euros.

La SACEM comprenant notre bonne foi, a intégré la facture des mardis de juin dans les forfaits précédemment souscrits.

Paquita ROBITAILLE indique que les relations avec la SACEM sont très compliquées et difficile à comprendre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que la diffusion d'une œuvre nécessite l'autorisation préalable et écrite de l'auteur.

Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la SACEM doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L.132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 15/22 du 4 avril 2022, par laquelle la commune a souscrit auprès de la SACEM deux forfaits annuels permettant à la commune et aux associations de diffuser de la musique durant les différentes manifestations :

Forfait A « Musique pour concerts, spectacles et évènements dansants » : 262,26 €HT

Forfait B « Musique en fond sonore pour évènements » : 119,21 €HT.

Il précise que ces forfaits sont déterminés en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la souscription auprès de la SACEM des forfaits nécessaires à l'organisation des manifestations en lien avec la mairie (comité des fêtes, associations et école)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **autorise** le paiement des forfaits annuels et frais SACEM dans la limite de 1 000 €,
- **confirme** l'inscription de la dépense au budget primitif.

Questions diverses

ARMADA 2023

Une réunion informelle a eu lieu entre les communes de Val de la Haye, Sahurs, Saint Pierre de Manneville, Quevillon et Saint Martin de Boscherville afin d'échanger sur l'organisation de la journée du 18 juin, jour de la Grande parade de la Seine.

L'objet était surtout de savoir comment chacun s'organise, notamment pour les parkings.

La commune de Sahurs semble être le plus proche de notre organisation sur ce point.

Les autres communes n'ont pas de parking, Quevillon a un parking privé qui accueillera surtout des camping-cars.

La commune de Saint Martin de Boscherville a réservé la parcelle en bord de Seine qui appartient au centre équestre du Genetey. Une indemnité de 1500 € leur sera versée en compensation de la perte d'exploitation.

Comme le fait Sahurs, Thierry CHAUVIN propose que le parking soit payant entre 2 et 5 € afin de subvenir aux frais engagés par la commune pour cette journée.

La commune a d'ores et déjà commandé deux toilettes pour un montant de 675 €.

Lors de la dernière Armada, le Département avait octroyé des aides aux communes après la manifestation.

Fabien GRAS a contacté l'organisation de la Métropole pour savoir s'il était possible d'avoir des bénévoles pour nous aider, notamment pour l'orientation des visiteurs.

Thierry CHAUVIN souhaite connaître les personnes qui souhaitent participer à la préparation de la manifestation du 18 juin.

Les parkings devraient être ouverts vers 8h00 du matin jusqu'à 15h00.

Une réunion est prévue le 14 mars 2023 à 20h45.

John POIREE, Bertrand DEMEILLERS, Catherine PHILIPPE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Thierry CHAUVIN, Lucie DORANGE, Frank COLLIAUX, Catherine LOUISET et Béatrice LEFRANCOIS seront présents à la réunion du 14 mars 2023.

Une réunion à l'initiative de la Métropole aura lieu le 24 mars 2023 réunissant les communes citées plus haut.

Escapade nature 2023

Fabien GRAS indique que la commune s'était inscrite pour participer au dispositif « Escapade Nature ».

La commune n'a pas été retenue.

Point sécurité dans le village

Un accident a eu lieu à proximité de la boulangerie récemment.

D'après témoin interrogé, le conducteur ne roulait pas vite, environ 30/40 km/h. Il s'agirait vraisemblablement d'un malaise.

La Métropole Rouen Normandie a procédé rapidement aux réparations des trottoirs et des poteaux de sécurité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils seraient favorables à l'acquisition d'un radar pédagogique comme l'ont fait les communes d'Hérouville ou la Vaupalière.

La Métropole Rouen Normandie sera interrogée pour savoir s'il est possible d'être aidé pour l'acquisition de ce matériel.

Gilles LE BOUSSE demande le tarif d'un tel équipement.

Thierry CHAUVIN pense à un coût entre 800 à 1200 €.

Point pistes cyclables

Monsieur le Maire en profite pour informer qu'une réunion va avoir lieu à l'initiative de la commune à propos de l'ensemble des pistes cyclables (Passe des Biches, Route du Moulin, RD 982 pour relier l'arrêt 30 avec un passage de sécurité et rejoindre le rond-point du Loup à Canteleu). Cette réunion aura lieu en présence de l'ONF, la DDTM, la DREAL, ainsi que la Métropole Rouen Normandie et la Mairie de Canteleu (concernée car une piste cyclable sera faite entre l'IDFHI et le parc animalier).

Pour notre commune, le dossier est compliqué car la forêt est classée Haute Protection. Ce qui signifie que toute demande pour récupérer des m² fait l'objet de demande auprès du Conseil d'Etat. En sachant qu'il y a nécessité de trouver des compensations (en général c'est du 1 pour 3)

Par ailleurs, Monsieur le Maire a également relancé les personnes concernées concernant la voie verte pour connaître l'avancement de ce dossier.

Une étude de danger est en cours par le biais de sondages pour confirmer la bonne tenue des digues entre Vernon et l'estuaire de la Seine au Havre.

Alain VEYRONNET s'interroge sur la maîtrise foncière pour la réalisation de la voie verte.

Thierry CHAUVIN indique que les services de la Métropole ont réalisé une étude foncière et qu'une réunion a été organisée avec les propriétaires riverains.

Le projet « voie verte » est un programme qui ne concerne pas que St Martin, aussi si un accord amiable n'est pas trouvé, seule une DUP (déclaration d'utilité publique) sera mise en œuvre. Ce n'est pas la solution souhaitée mais cela dépend essentiellement des propriétaires concernés.

Point maison médicale

Concernant la maison médicale, Monsieur le Maire rappelle que la commune rencontre toujours des difficultés pour obtenir les décomptes généraux définitifs de la part de l'architecte. Monsieur Manière s'était engagé sur une remise des DGD pour le 24 février 2023. Ceux-ci n'ont pas été envoyés. Monsieur le Maire rappelle que sans ces DGD, la mairie ne peut percevoir le reste de subvention de la Métropole Normandie pour un montant de 450 000 €.

Catherine LOUISET demande si ces subventions peuvent être perdues si nous ne remettons pas ces éléments. Thierry CHAUVIN répond par l'affirmative. Un délai supplémentaire a été obtenu jusqu'au 30 juin 2023 et une demande supplémentaire sera engagée si nécessaire.

Les questions étant épuisées...

Fin de séance à 23h15



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and a signature that appears to be 'Jean'.